



COMMUNE DE
FULLY

Chancellerie communale

Rue de l'Eglise 46, 1926 Fully

T 027 747 11 18 | F 027 746 21 85

www.fully.ch | chancellerie@admin.fully.ch

A la Présidente du Conseil général
Au Président de la COGEST
Aux membres du Conseil général

**Demande de crédit supplémentaire - Budget 2025 de la Municipalité
Ciné Michel (parcelle N° 3472, Cour et laverie (parcelle N° 3215, Grange (parcelle N° 634)**

Madame la Présidente du Conseil général,
Monsieur le Président de la COGEST,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal vous transmet la demande de crédit supplémentaire suivante, conformément aux dispositions légales (OGFCo, art. 84 al. 3) :

Durant plus de 30 ans, Madame et Monsieur Sylvie et René Gsponer ont exploité l'Hôtel-Restaurant de Fully. Cet établissement renommé de notre Commune a dû fermer ses portes en juin dernier, faute de repreneurs.

Le bâtiment du Ciné-Michel, également propriété de l'Hôtel-Restaurant de Fully depuis de nombreuses années, a subi ses dernières rénovations importantes du bâtiment dans les années 2002-2003.

Il se compose d'une salle de spectacle à usage polyvalent (spectacles, expositions, lieu de rencontre, réceptions, ...) comprenant un niveau de plain-pied avec salle de spectacle et scène, hall d'entrée et bar, local de billetterie, WC hommes et femmes séparés ainsi qu'un espace aménagé à l'étage, uniquement accessible depuis l'extérieur et comprenant deux chambres avec WC et douche. Une terrasse donnant accès aux chambres a été érigée au-dessus de la partie du rez-de-chaussée comprenant le bar, le local de billetterie et une partie des locaux sanitaires.

De par sa conception, avec une grande surface ouverte (environ 218 m²), sans pilier, au niveau de la salle de spectacle, les espaces sont facilement modulables en fonction des événements organisés.

Le Conseil communal a étudié l'opportunité d'acquérir la salle du Ciné Michel, parcelle N° 3472 ainsi que les parcelles N° 3215 et N° 634.

Lors de ses séances des 24 juin 2025 et 22 juillet 2025, le Conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition :

- Du bâtiment Ciné-Michel (parcelle N° 3472) pour un montant de Fr. 950'000.-
- De la surface de la cour intérieure et la laverie (parcelle N° 3215), soit 266 m² à Fr. 300.-/m² pour un total de 79'800.-
- De la parcelle N° 634, correspondant à une grange, et ce, aux mêmes conditions que celles convenues pour la parcelle N° 3215, soit 99 m² à Fr. 300.- / m² pour un total de Fr. 29'700.-.



Une proposition d'achat a été adressée aux époux Gsponer portant sur les 3 parcelles mentionnées pour un montant total de Fr. 1'059'500.-. Cette proposition a été acceptée par les époux Gsponer.

C'est pourquoi, le Conseil communal, en séance du 19 août 2025, a décidé d'adresser au Conseil général :

**une demande de crédit supplémentaire de Fr. 1'100'000.-
rubrique 0290.5040.28
pour l'achat des parcelles N° 3472, 3215 et 634 et des frais inhérents à l'acquisition.**

Par ailleurs, des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment Ciné Michel, pour accueillir 200 personnes sont évalués à environ Fr. 250'000.- qui feront l'objet d'un crédit budgétaire en 2026. Cette estimation doit être encore affinée par les devis de différentes entreprises.

Néanmoins, au vu du nombre croissant d'événements organisés tant par l'Administration communale que par les différentes sociétés locales, cette acquisition représente une opportunité, tant par sa situation centrale au sein du village que par la réponse qu'elle apporte aux forts besoins en salles dans notre Commune.

Un certain nombre de manifestations annuelles, actuellement organisées à la Salle de gymnastique de Charnot ou à la Salle polyvalente, ont déjà été recensées. Leur déroulement au Ciné-Michel permettrait ainsi aux locaux susmentionnés d'être entièrement dévolus à leur vocation première, à savoir le sport.

En vous remerciant de bien vouloir approuver la présente demande, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la COGEST, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

Commune de Fully

La Présidente :

Caroline Ançay-Rocuit



La Secrétaire:

Sandra Deléglise

Fully, le 19 août 2025